Appel à prématuration interdisciplinaire 2026

Pôle Universitaire d'Innovation CY Transfer

« Donnez à vos travaux les moyens de leur premier pas vers l'innovation »

Préambule

Le Pôle Universitaire d'Innovation CY Transfer (PUI) est labélisé depuis juillet 2023, il agrège et pilote aujourd'hui un réseau de plus de 60 partenaires et soutiens.

Dans sa stratégie, le PUI CY Transfer, en complément de l'action dédiée aux Sciences Humaines & Sociales (SHS), ouvre une action de prématuration interdisciplinaire pilotée par l'USPN, ouverte à tous les champs disciplinaires et encourageant les projets qui croisent plusieurs disciplines.

En complément des actions de sensibilisation et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat proposés sur son périmètre, le PUI CY Transfer lance un appel pour le financement en prématuration de projets interdisciplinaires. L'objectif est de soutenir les projets et leur permettre de parvenir à un degré de maturité susceptible d'adresser des financements plus conséquents ou d'initier une création d'entreprise.

Axes prioritaires

L'appel est ouvert à toutes les disciplines. Afin de favoriser la continuité vers les dispositifs de maturation (SATT, PEPR, appels France 2030) et l'alignement avec les Stratégies nationales d'accélération (SNA) de France 2030, deux axes sont affichés comme prioritaires, sans être exclusifs :

- **Santé du futur** : santé numérique et e-santé, dispositifs médicaux innovants, biothérapies et bioproduction, nutrition et santé publique. Cet axe s'inscrit dans les SNA Santé numérique, Biothérapies et bioproduction et Alimentation durable, et ouvre vers leurs guichets de maturation (PEPR, appels France 2030 « dispositifs médicaux »…).

- **Matériaux et procédés durables** : recyclage et réincorporation des matériaux, matériaux biosourcés, procédés de décarbonation, sobriété et sécurisation des ressources. Cet axe s'inscrit dans les SNA Recyclage et réincorporation des matériaux, Produits biosourcés et Décarbonation de l'industrie et Batteries, et dans le levier France 2030 relatif à l'accès aux matières premières.

Les projets relevant d'autres champs disciplinaires restent pleinement éligibles, en particulier ceux qui croisent plusieurs disciplines. Les projets à dominante Sciences humaines & sociales (SHS) sont quant à eux invités à se tourner vers l'appel à prématuration SHS mené en complément au sein du PUI CY Transfer, afin d'être orientés vers le dispositif le plus adapté. Néanmoins, si un aspect SHS est nécessaire au développement du projet et ne représente qu'une petite part du plan de travail, le projet peut être présenté à cet appel interdisciplinaire.

Intérêt et importance de l'appel

La prématuration constitue le premier maillon de la chaîne de valorisation : c'est à ce stade, le plus en amont, que se décide la capacité d'un résultat de recherche à trouver un débouché vers la société. C'est aussi l'étape la moins couverte par les guichets de financement classiques, souvent centrés sur des projets déjà matures. En soutenant les projets à ce moment charnière, l'appel comble un manque structurant et permet aux porteurs d'atteindre le degré de maturité nécessaire pour accéder ensuite à des financements plus conséquents (maturation SATT, ANR, France 2030, dispositifs européens) ou pour initier une création d'entreprise.

L'enjeu de cet appel est double. D'une part, **révéler et accompagner le potentiel d'innovation de l'ensemble des disciplines** présentes chez les partenaires du PUI, y compris celles qui, traditionnellement, se saisissent moins des dispositifs de valorisation. D'autre part, **faire de l'interdisciplinarité un levier d'innovation** : les verrous sociétaux, technologiques et économiques d'aujourd'hui (santé, transition écologique, numérique responsable, cohésion sociale) se situent précisément à la frontière des disciplines. En encourageant les projets qui croisent sciences exactes, sciences expérimentales, sciences de la vie et de la santé, et sciences humaines et sociales, l'appel vise à faire émerger des solutions que des approches mono-disciplinaires ne permettraient pas de concevoir.

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie du PUI CY Transfer et dans l'ancrage territorial de ses partenaires : rapprocher la recherche des besoins du monde socio-économique, renforcer la troisième mission de l'université et contribuer au développement économique et social du territoire.

Une recherche pluridisciplinaire au service de l'innovation

Les partenaires académiques du PUI CY Transfer rassemblent une communauté scientifique résolument pluridisciplinaire, portée par une recherche socialement engagée, nourrie de partenariats variés et de la co-construction des projets d'innovation. Leurs unités de recherche ; laboratoires, structures et plateformes fédératives, instituts, Écoles universitaires de recherche (EUR) et dispositifs d'excellence ; couvrent un très large spectre disciplinaire, qui constitue un terrain particulièrement favorable à l'émergence de projets à l'interface de plusieurs champs.

Cette richesse disciplinaire se déploie des sciences de la vie et de la santé aux sciences exactes et pour l'ingénieur (physique, mathématiques, informatique et sciences numériques), des sciences humaines et sociales (droit, économie-gestion, lettres, langues, communication, sciences de l'éducation) aux arts et à la création. Elle s'appuie sur des structures fédératives ; à l'image de la MSH et de LaMSN ; qui constituent autant de lieux privilégiés de dialogue entre les disciplines.

C'est sur ce socle que l'action de prématuration interdisciplinaire prend tout son sens : elle offre à chaque communauté de recherche un cadre pour transformer ses résultats en innovations utiles à la société, et aux projets situés à l'interface de plusieurs champs un dispositif dédié pour se développer.

Qu'est-ce qu'une prématuration ?

La prématuration constitue la première étape d'accompagnement du transfert de technologies. Elle a pour ambition de transformer une idée ou une découverte scientifique, généralement située entre les niveaux TRL 1 et TRL 3, en un concept technologique formalisé, prêt à être transféré au monde industriel.

Positionnée juste en amont de la phase de maturation, elle joue le rôle de pont fondateur entre la recherche académique et l'écosystème socio-économique.

Trois objectifs structurent cette phase :

- **Valider l'intérêt** : confirmer le potentiel de transfert de la découverte et son attractivité pour des partenaires industriels ou investisseurs.
- **Sécuriser la propriété intellectuelle** : financer les premières démarches de protection (dépôts de brevets, enveloppes Soleau, études d'antériorité).
- **Démontrer la preuve de concept (PoC)** : passer de la validation théorique à une première démonstration expérimentale en laboratoire, jusqu'à l'atteinte du TRL 3.

Dans ce cadre, la prématuration proposée par le PUI CY Transfer s'inscrit en amont de ce processus : elle prépare le terrain sur lequel la maturation pourra ensuite s'appuyer.

Financement et durée

Pour 2026, l'appel à prématuration interdisciplinaire du PUI CY Transfer dispose d'**une enveloppe de 100 k€**.

Le financement de la prématuration ne pourra pas excéder 50 k€ pour le laboratoire porteur sur une durée de 6 à 18 mois. Il est recommandé de travailler à des synergies facilitant le développement du projet à l'issue de la prématuration : par exemple, une future co-maturation[1] avec un partenaire (ex. entreprise, association) à même de mobiliser des ressources (ex. financement propres, mise à disposition de moyens, …).

Les attentes et objectifs

En **sortie de prématuration** les éléments suivants sont attendus :

- La démonstration de la pertinence de l'innovation qui émergera du projet, ou sur son efficacité en comparaison avec l'existant[2].
- Une ébauche de positionnement dans une filière (i.e. cas et modalités d'usage, identification d'utilisateurs[3], intérêt/bénéfice de l'innovation pour les utilisateurs, applications envisagées, soutien d'un acteur économique par une lettre ou une manifestation d'intérêt, etc.),
- Une feuille de route du développement du projet à l'issue de la prématuration permettant de proposer à terme l'innovation aux utilisateurs (sur le modèle des programmes, livrables, jalons, Gantt que demande l'ANR par exemple)
- Une ébauche de la stratégie de valorisation du projet, c'est-à-dire comment le projet va accéder à la société et être mis en œuvre.

Modalités de candidature

L'appel est blanc et ouvert à tous les champs disciplinaires. Les projets interdisciplinaires, croisant plusieurs disciplines, sont particulièrement encouragés.

Les deux axes prioritaires de l'appel ; **Santé du futur** et **Matériaux et procédés durables** ; sont rappelés à titre indicatif : les projets s'y rattachant sont encouragés, sans que les autres champs disciplinaires soient exclus. Les porteurs sont invités à préciser, le cas échéant, l'axe prioritaire visé par leur projet.

[1] La maturation et la co-maturation (maturation avec un partenaire) est un appui proposé par la SATT Erganeo

[2] La démonstration de la nouveauté ou de son efficacité par rapport à l'existant est nommée Preuve de concept ou POC pour Proof of concept dans les sciences expérimentales. Pour apprécier la Preuve de Concept : voir l'échelle TRL en annexe

[3] Les utilisateurs peuvent être de tout type : des personnes physiques, des associations, des sociétés, des collectivités…

Le porteur de projet doit être affilié à une structure de recherche des partenaires académiques du PUI CY Transfer.

Le projet doit démontrer son potentiel de valorisation socio-économique.

A ce titre, ne sont pas éligibles :

- Les actions de dissémination (publications, colloques, etc.) ;
- Les enquêtes de terrain ou mission d'études sauf en cas d'expérimentation de la solution (avec mesure d'impact) ;
- Les évènements scientifiques ou culturels ;
- Les outils de communication type site internet de laboratoire ou de master.

Le dossier de candidature doit être rédigé en Calibri 11 et communiqué en format pdf. La partie C, Description du projet, ne doit pas excéder 3 pages.

Les dossiers complets doivent être transmis, au format PDF, à l'adresse vp-innovation@univ-paris13.fr au plus tard le **15 décembre 2026 à minuit**. Le modèle de dossier de candidature est joint au présent appel.

Les équipes du PUI CY Transfer sont à votre disposition pour vous accompagner dans la réponse à cet appel.

Expertise et classement des dossiers

Les dossiers seront analysés par des personnalités reconnues et extérieures au PUI CY Transfer.

Le Comité d'Innovation et de Développement Économique (CIDE) ; instance du PUI CY Transfer qui étudie le potentiel des projets de recherche, délibérera pour classer les dossiers sur la base des analyses des experts (experts extérieurs, avis de la SATT, avis de l'équipe opérationnelle de CY Transfer). Le CIDE se réserve la possibilité d'inciter les porteurs à consolider leur projet.

Calendrier et étude des dossiers

Pour cette édition, l'appel suit un calendrier permettant un démarrage des projets lauréats en février 2027 :

- Ouverture de l'appel et mise en ligne du dossier : 02 novembre 2026 ;
- Date limite d'envoi des dossiers : **15 décembre 2026 (minuit)** ;
- Adresse électronique d'envoi des dossiers (format PDF) : **vp-innovation@univ-paris13.fr** ;
- Expertise des dossiers : du 17 décembre 2026 au 15 janvier 2027 ;
- Réunion du CIDE : fin janvier 2027 ;
- Validation des financements en Comex et notification aux porteurs : début février 2027
- Démarrage des projets lauréats : **15 février 2027**.